
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

DAG n°2022 - 166

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
à Madame Marie-Thérèse VIALLE,
8^{eme} Vice-Présidente,
pour la Présidence de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.1413-1,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET** à la présidence de ladite assemblée,

VU les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er Juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,

VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),

CONSIDERANT l'élection de la Présidente du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021.

ARRETE

Article 1 :

Madame **Marie-Thérèse VIALLE**, 8^{eme} Vice-Présidente, est désignée comme représentante permanente de la Présidente du Conseil départemental à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidente de droit de cette commission. Madame **Marie-Thérèse VIALLE** en assure la présidence et exerce ainsi les pouvoirs conférés à l'article L.1413-1 du CGCT, en lieu et place de la Présidente du Conseil départemental.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site Internet www.creuse.fr, cette publication lui conférant caractère exécutoire.

Fait à Guéret, le 22 septembre 2022
Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation,
Le Vice-Président,

Signé : Patrice MORANÇAIS